

**NEUCHÂTEL**

# La défense des microfermes s'organise

Les toutes petites structures agricoles se multiplient. Une association voit le jour pour défendre leurs intérêts et adapter la politique agricole à ce modèle encore marginal.

**DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023**

**AGRICULTURE** Elles s'appellent Rage de Vert, à la belle Courgette, la Clef des champs, les jardins de Cocagnes. Des noms qui invitent à rêver d'une production alimentaire plus durable, sociale et moins mécanisée. Les micro-fermes ont désormais un organe officiel pour défendre leurs intérêts et faire entendre leur voix au niveau national. L'Association suisse des micro-fermes, créée le 21 août dernier à Lausanne, a officiellement été présentée dimanche sur le projet Racine Carrée à Prez-vers-Noréaz dans le canton de Fribourg.

Elle fédère les toutes petites structures engagées dans une production durable mais encore ignorées par les rouages de la politique agricole. «L'objectif est de rassembler des personnes qui pratiquent le même type d'agriculture, afin d'avoir du poids, une voix et de pouvoir faire évoluer la politique agricole suisse», explique son président David Bichsel, ingénieur agronome et maraîcher aux Jardins B, à Thielle-Wavre près de Neuchâtel.

Depuis quelques années, les exploitations à petite échelle, privilégiant l'agriculture biologique, le travail manuel, une commercialisation en circuits courts et un recours réduit aux énergies fossiles, se multiplient. Il y en aurait désormais une centaine en Suisse romande et au moins autant en Suisse alémanique, selon David Bichsel. Or elles ne sont jusqu'ici peu ou pas considérées par l'administration et ne répondent que rarement aux critères fixés par la politique agricole pour obtenir des paiements directs ou une aide à l'installation.

## **Accéder à la terre**

Pour ouvrir une micro-ferme et vivre de son activité, il faut aujourd'hui faire preuve de beaucoup d'ingéniosité, d'un travail acharné et d'une grande détermination. «Accéder à la terre, surtout lorsqu'on ne vient pas du milieu agricole est extrêmement difficile et coûteux», constate Hélène Bougouin, chercheuse à l'Institut de recherche pour l'agriculture biologique (FiBL) et coordinatrice d'un groupe d'intérêt micro-fermes et permaculture. «C'est pourquoi les néo-ruraux, les personnes qui ne sont pas nées dans le monde agricole et se lancent dans l'aventure, n'ont accès qu'à de petites surfaces.» Des micro-fermiers et micro-fermières choisissent donc de louer du terrain à des communes ou de sous-louer des terres à des agriculteurs ou agricultrices, mais cela comporte un lot d'incertitudes. «C'est également une zone grise du droit foncier, à la limite de la légalité», constate David Bichsel.

Cette production intense à petite échelle complique ainsi la reconnaissance de ces exploitations par les autorités et entraîne de multiples difficultés administratives. Rares sont les exploitations qui remplissent les critères pour obtenir des paiements directs. «Souvent elle n'atteignent pas les 0,6 unité de main d'œuvre théorique nécessaire», constate la chercheuse du FiBL, également membre du comité de l'association. «Cela correspond à un 60%, alors que dans les faits, une ou deux personnes travaillent à plein temps dans ces structures. Cette méthode de calcul a été développée pour une agriculture mécanisée, elle est donc faussée.»

**«Nous nourrissons la population locale, nous avons le droit d'être reconnus et légitimés dans nos pratiques» Alberto Silva**

Au Lopin, à Villaranon dans le canton de Fribourg, Alberto Silva et son ami Nicolas Pittet ont produit l'an dernier plus de six tonnes de légumes de 40 variétés différentes sur 1 500 mètres carrés. «Nous utilisons chaque centimètre et nous sommes peu mécanisés. Comme il faut des bras pour semer, planter, désherber, récolter, l'unité de main-d'œuvre peut exploser», témoigne Alberto Silva. «Nous nourrissons la population locale, nous avons le droit d'être reconnus et légitimés dans nos pratiques», revendique le maraîcher qui a lui aussi rejoint le comité de l'association et travaille également comme secrétaire politique chez Uniterre.

Pour ce dernier, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) doit désormais tenir compte de ces nouvelles structures et leur faire une place. «A l'heure du réchauffement climatique, il faut réorienter les paiements directs. Nous favorisons la biodiversité en pratiquant une agriculture biologique très diversifiée. Nous nous inscrivons dans des circuits économiques locaux et réduisons le recours à l'énergie fossile. Nous méritons d'être reconnus et payés pour ça.» Celui qui sera chargé du volet politique de l'association déplore la direction prise par la politique depuis de nombreuses années déjà: «Il y a de moins en moins de fermes. Celles qui restent sont de plus en plus grandes et emploient de moins en moins de personnes. Un accès équitable au marché, que l'on soit grand, moyen ou petit, doit être garanti. Chacun doit pouvoir écouler sa production.»

## **Distribuer autrement**

Après un fort engouement durant le Covid-19, la vente directe à la ferme ou l'agriculture contractuelle de proximité (par la distribution de paniers) a accusé une forte baisse à la sortie de la pandémie. Ces petites structures cherchent désormais de nouvelles manières d'écouler leur production. L'Association suisse des micro-fermes se penchera sur la question afin de comprendre les raisons de ce désintérêt et partager les innovations susceptibles d'être répliquées. Les Jardins de Chivrageon, près d'Orbe, ont choisi d'abandonner les paniers pour proposer des brunchs à la ferme composés à 90% de leurs produits. Le Lopin livre une partie de sa production à des épicerie locales et à un gîte. Quant aux Jardins B, ils fournissent désormais Trait d'Union, un restaurant social basé à Neuchâtel.

L'Association suisse des micro-fermes vise à sensibiliser le public aux avantages de ce type de production afin d'augmenter leur rentabilité économique.